

ATTENTION : BENEFICAIRES SNAP

Vous verrez probablement une augmentation de vos prestations ce mois-ci !

Ce n'est pas une erreur !

Le nouveau projet de loi portant sur le secours COVID dispose que les **paiements SNAP augmenteront de 15%**, soit une moyenne de 27 dollars par personne chaque mois, du **J1er Janvier au 30 juin 30, 2021**

- Si vous recevez la nouvelle indemnité de 300 dollars par semaine pour l'indemnisation du chômage en cas de pandémie, cette prestation supplémentaire **ne sera pas** considérée comme un revenu pour le SNAP
- Le projet de loi prévoit une nouvelle série de versements de **600 dollars** pour les personnes gagnant moins de 75 000 dollars par an, plus 600 dollars par enfant de moins de 17 ans
- Les paiements de stimulation **ne seront pas pris en compte** dans les autres prestations financées par le gouvernement fédéral, notamment MaineCare, SNAP, TANF, SSI, LIHEAP, ou l'aide fédérale au logement comme la section 8

Taille du ménage	Allocations Maximales SNAP
1	234 \$
2	430 \$
3	616 \$
4	782 \$
5	929 \$
6	1,114 \$
7	1,232 \$
8	1,408 \$
Chaque personne supplémentaire	176 \$

Inscrivez-vous au SNAP à l'adresse suivante :
maine.gov/benefits/account/login.html
ou 1-855-797-4357